

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2016
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Carine GOERINGER et Joseph EHRHART

Procurations : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ
 Joseph EHRHART à Norbert RIESTER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

TRAVAUX DE RELEVAGE DE L'ORGUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

- Vu la délibération du 1^{er} août 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de relevage d'orgue et sollicite l'attribution de la subvention de la Région dans le cadre du « Pacte spécifique pour la ruralité », au taux de 20 % du montant HT des travaux,
- Vu la délibération du 5 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue de M. Marc BAUMANN,
- Vu le cahier des charges établi par le maître d'œuvre, présenté aux membres du Conseil municipal, lors de la séance du 7 novembre 2016,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'offres qui s'est réunie le 25 novembre 2016 pour l'ouverture des plis,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 décembre pour le choix de l'entreprise,
- Vu le compte rendu de M. BAUMANN, maître d'œuvre, de l'analyse des offres reçues,
- Vu la délibération du 5 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de reporter la décision et de réétudier les offres pour le relevage de l'orgue,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie ce jour à 19 h 30,
- Entendu les explications de M. le Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir la proposition de l'entreprise BRAYÉ, sise 68780 MORTZWILLER, pour les travaux de relevage d'orgue, avec la prestation supplémentaire 1 de restauration des sommiers en atelier avec restitution des 3 jeux et la prestation supplémentaire 2 de restauration des soufflets en atelier, soit un total HT de 94 770,00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre des travaux de relevage d'orgue,
- CHARGE le Maire de solliciter des subventions pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE TRAITEMENT DE CHARPENTE DE LA MAIRIE

- Vu la délibération du 11 juillet 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de ne pas retenir, dans le cadre du marché, la prestation supplémentaire alternative n° 1, réalisation d'un traitement de charpente, du lot 2, charpente bois, et décide d'effectuer une consultation à part pour ces travaux,
- Considérant que ces travaux doivent être effectués,
- Vu les devis recueillis pour ces travaux,
- Vu le comparatif des devis pour le traitement de la charpente,
- Entendu les explications de M. le Maire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser les travaux de traitement de la charpente de la mairie,
- DÉCIDE d'attribuer les travaux de traitement de charpente à l'entreprise TSCHOEPPÉ, sise 67000 STRASBOURG, pour un montant HT de 2 968,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MANDATEMENT DES NOUVELLES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017 ET PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF – INVESTISSEMENT POUR 2017

- Vu que le montant des dotations et impôts 2017 n'est pas encore connu,
- Considérant que les travaux de mise en conformité de la mairie, les travaux du terrain de pétanque ainsi que des achats de matériel de téléphonie et informatique sont en cours,
- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que, lorsque le budget primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil municipal,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 21 novembre 2016, qui présente la liste des dépenses et recettes d'investissement qui seraient à inscrire au budget primitif 2017,
- Entendu les commentaires des Conseillers,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement concernant les travaux d'accessibilité de la mairie, le terrain de pétanque et le matériel informatique avant le vote du budget primitif 2017,
- OUVRE les crédits nécessaires :
 - à l'article 2183 – matériel informatique pour un montant de 1 000,00 €,
- DÉCIDE de reporter les crédits restants dans les restes à réaliser de l'exercice 2016 pour l'exercice 2017 :

Pour les dépenses d'investissement :

- à l'article 21311 – opération 1015 – accessibilité mairie
- à l'article 2128 – opération 124 – terrain de pétanque

Pour les recettes d'investissement :

- à l'article 13251 - opération 1013 – subvention salle multi-associative
- à l'article 13251 - opération 116 – subvention travaux de voirie
- à l'article 1328 - opération 1015 – subvention travaux mairie

- DÉCIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2017,

- PREND ACTE des dépenses et recettes d'investissement à inscrire au Budget Primitif 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

DIVERS ET COMMUNICATION

4.1. Bilan Fête de Noël

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait le compte rendu de la fête de Noël qui a eu lieu le dimanche 11 décembre 2016. Le traiteur (Fritsch de Huttenheim) retenu cette année n'était pas meilleur que celui retenu les autres années. Pour la fête 2017, d'autres devis seront demandés pour le repas.

Il a également été décidé par les membres du Conseil que lorsque des personnes inscrites se désistent en dernière minute la Commune n'offrira pas de cadeau.

Chaque année la Commune invite 8 curés (le curé de la paroisse, les pères des Missions africaines, des anciens curés) et certains s'inscrivent mais ne viennent pas au final. Il est donc décidé qu'à compter de la fête 2017, seul le curé de la paroisse serait invité.

4.2. Devis assainissement pluvial Impasse des Jardins

M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis établi par le SDEA / SPIESS pour les travaux d'assainissement pluvial de l'Impasse des Jardins. Le devis s'élève à 2 321,87 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité, de retenir l'offre proposée par le SDEA / SPIESS, devis n° 1612009, pour un montant HT de 2 321,87 € et autorise le Maire à signer le devis pour accord.

-
- M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet de courrier destiné à l'entreprise MASTRONARDI concernant le **problème de la peinture qui s'écaille sur la façade de l'église**. Après en avoir discuté, les membres du Conseil donnent leur accord. Le courrier sera transmis courant de la semaine.
 - M. le Maire présente aux membres du Conseil le courriel envoyé à M. Bernard FISCHER et Mme Nathalie ERNST, Conseillers départementaux, concernant le versement des **subventions** attribuées par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire. Le courriel sollicite également la mise en place de **balises de sécurité à l'entrée de la route Romaine et de la rue d'Or**.
 - M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet de courrier destiné aux propriétaires de l'**AFUA Woelfli**. Ce courrier informe que le **remboursement** sera effectué par la Commune début 2017 et, dans ce cadre, un relevé d'identité bancaire est sollicité.
 - M. le Maire informe que la **puissance électrique pour la cantine/garderie est insuffisante**. M. le Maire prendra contact pour augmenter la puissance électrique et présentera le coût de cette modification.
 - M. le Maire fait part aux membres du Conseil de l'invitation pour la **cérémonie des vœux du Maire d'Ortenberg** qui aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 17 h 30.
 - M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, **demande si ERDF a l'autorisation de déposer un mât sur le trottoir devant une propriété**. Les trottoirs sont du domaine public. Une autorisation doit être demandée à la mairie. Une vérification sera effectuée et un rappel sera transmis à ERDF à ce sujet.
 - M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, soulève l'article paru dans les DNA concernant la valorisation du **Mont Ste Odile** et rappelle que le **classement en « grand site »** aura des conséquences notamment financières.
 - Plusieurs membres du Conseil informent de l'**augmentation de la taxe de séjour de 60 %**. En effet, la Communauté des Communes du Pays de Barr a décidé une forte augmentation de la taxe. M. le Maire se renseignera à ce sujet.

- Un prochain Conseil municipal aura lieu le **9 janvier 2017**.

La séance est levée à 21 h 05

***Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 23 décembre 2016.
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Ordre du jour :

1. Travaux de relevage de l'orgue : choix de l'entreprise
2. Travaux de traitement de charpente de la mairie
3. Mandatement des nouvelles dépenses d'investissement en 2017 et préparation du Budget Primitif - investissement pour 2017
4. Divers et communication
 - 4.1. Bilan Fête de Noël
 - 4.2. Devis assainissement pluvial Impasse des Jardins

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		Procuration à M. Norbert RIESTER
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/